



### → NOUVEAU ! Envie de bouger, de vous amuser et d'apprendre le rock à Pouilley-Français ?

Rejoignez-nous dans la bonne humeur avec cette activité qui va vous déconnecter de votre quotidien. Le rock est une activité de danse sociale qui fait travailler le corps et l'esprit. Tester, c'est l'approuver. Venez danser le rock avec nous et partager de bons moments ! Vous pouvez m'appeler pour échanger sur ce projet de manière à définir le jour et l'horaire en soirée approprié au plus grand nombre (jeudi ou vendredi ?).

Les deux premiers cours d'essai sont gratuits et sans engagements.

Franck Grigi 06 70 73 48 31 - fgrigi@gmail.com

### → Marché d'été : une belle initiative !

Sur un lieu bucolique et insolite ce premier marché d'été de juillet avec environ 30 exposants artisanaux régionaux, de nombreux visiteurs de Pouilley-Français sont venus pour encourager les organisateurs à renouveler ce bon moment pour 2026... La date est retenue !

### → Rentrée septembre 2025 à la bibliothèque !

Durant les vacances d'été, nous avons modifié l'organisation des ouvrages, par catégories, afin de faciliter la recherche des lecteurs : Franche-Comté, policiers, gros caractères, fictions, romans, ... A découvrir et tester ! Des achats de livres ont aussi été effectués et vous pourrez découvrir nos nouveautés 2025 pour tous les âges ... Rendez-vous à la bibliothèque à partir de septembre ! A partir du 11 octobre 2025 avec Grand Besançon Métropole et la Médiathèque Départementale de prêts du Doubs nous vous proposerons une exposition en lien avec la nature ... Voir programme dans Lettre d'info.  
Rappel des horaires d'ouverture : mercredi de 13h30 à 15h00. Vendredi de 16h00 à 18h30

### → A partir du mardi 7 octobre 2025 cours collectifs de gymnastique :

Pour qui ? activité tout public

Quand ? mardi : 8 h 15 à 9 h 15 et 18 h 30 à 19 h 30

Participation annuelle : 110 € pour 1 heure hebdomadaire hors vacances scolaires - d'octobre 2025 à juin 2026

Licence à la fédération française sport pour tous (30 € montant à confirmer)

Contact : Catherine Duc - 06 76 48 47 33

### → Depuis septembre 2025 la Maison pour tous sera de nouveau disponible pour les traditionnelles locations en Week end (samedi et dimanche), merci de vous adresser au secrétariat de mairie pour les réservations (les tarifs sont joints en annexe) !

•Lettre d'informations réalisée et éditée environ 5/6 fois par an par la commission de communication : Chantal Jeanvoine, Myriam Fumey, Marie-Claude Peurière, Josette Nicolin, Brigitte Rolland, Stéphane Ramelet et Claude Danloue - Directeur de la publication : Yves Maurice - Impression secrétariat de mairie – Maquette et photos : commission de la communication – SEPTEMBRE/OCTOBRE/NOVEMBRE 2025 – 380 ex

### Décès :

→23/04/2025 : Renée BRUCHON née THOMAS le 28/12/1940 à Pontarlier (25). Elle demeurait 53 rue de la Libération.  
→12/06/2025 : Jocelyne PLAT née FRELAT le 30/08/1941 à Bourges (18). Elle demeurait 29 rue de la Libération.

→29/07/2025 : Claude RAMELET né le 05/11/1943 à Saint-Aubin (39). Il demeurait 12 chemin des Bormottes.  
→21/08/2025 : Bernard GIBERT né le 24/08/1947 à Besançon. Il demeurait 8 chemin des Bormottes.

### Mariages :

→21/06/2025 : Ludivine BENYAMIN et Mathieu PRINCIPALE. Ils résident à Morre (25)  
→12/07/2025 : Ophélie JEANVOINE et Antoine DOS PALADARES. Ils résident à Louvatange (39)  
→16/08/2035 : Said KHOLOUD et Michel VUILLIN ils résident en Tunisie.

### Naissances :

→23/05/2025 : Zélia d'Amadine TIBERI et Julien DUCHENE demeurant 11 rue de la Libération.  
→22/07/2025 : Arthur D'Amadine CHATEAU et Grégoire MEUDRE demeurant 3 rue de la Pomeraye.  
→24/07/2025 : Charly de Stéphanie GRABY et Hugo LANZ demeurant 6 Chemin du Bois de Servole.

### Baptême républicain :

→24/06/2025 : Léo CHABERT-VAGNON demeurant 28 Chemin des Bormottes.



## Lettre d'informations de la commune de Pouilley-Français

10, place de la mairie - 25410 Pouilley-Français

Tél : 03 81 87 56 63

Mail : mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr

<http://www.commune-de-pouilley-francais.fr>

Le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundis et mercredis de 10h à 12h et les vendredis de 14h à 16h30.

N°53 / SEPTEMBRE/OCTOBRE/NOVEMBRE 2025

## Bonne rentrée à toutes et à tous...



La construction d'une école n'est pas un acte anodin, et celle d'une école maternelle moins, car c'est à l'école élémentaire que tout se joue pour nos enfants. C'est une décision forte du Conseil municipal qui engage l'avenir, l'école reste le ciment de notre République.

L'école offre aux enfants l'opportunité d'acquérir le sens des valeurs républicaines et humanistes, les savoirs essentiels, afin de leur permettre de construire leur avenir personnel et professionnel. L'école, c'est l'apprentissage de la diversité, le lieu où l'on apprend l'esprit de partage qui est au cœur de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale, c'est enfin le maintien d'un service public de qualité et de proximité au cœur de notre village.

Une école sur un territoire est le plus beau témoin de sa vitalité, avoir ce privilège en tant que maire est d'une rare importance. Surtout quand il intervient à la fin d'un long processus de réflexion et que la qualité de la réalisation s'avère être à la hauteur de nos attentes.

Aujourd'hui, les enfants vont pouvoir étudier en toute sérénité dans un bâtiment entièrement neuf avec des matériaux de qualité, avec un confort thermique et acoustique optimal. Cette construction d'école est la première sur Grand Besançon Métropole. Il n'y a pas de chaudière, mais simplement, une centrale de traitement d'air double flux qui va puiser ses calories dans l'air vicié dégagé par les occupants, le soleil et la lumière naturelle. La cour d'école est désimperméabilisée, des îlots de fraîcheur, de la végétalisation et l'infiltration des eaux de pluie de cet espace répond, d'une part à cet enjeu d'adaptation au changement climatique et, d'autre part, permet de repenser leur fonction éducative et leur place dans l'écosystème d'un village.

« *L'éducation c'est la famille qui la donne, l'instruction c'est l'État qui la doit* »  
Victor Hugo

Yves Maurice, maire et les membres du Conseil municipal.



**Des informations pour le bon fonctionnement et la sécurité de notre commune !**



### → Depuis le 1er juillet 2025 la cigarette c'est terminé !

"Là où il y a des enfants, le tabac doit disparaître : les plages, parcs et jardins publics, abords des écoles et périscolaire, abri de bus, équipements sportifs..., seront, partout en France, des espaces sans tabac". Le non-respect de l'interdiction "pourra engendrer une contravention de 4<sup>e</sup> classe, soit 135 euros". La liberté de fumer s'arrête là où commence le droit des enfants à respirer un air pur.



### → Terrain Multisport : déjà beaucoup de succès !

Le terrain multisport est un lieu de rencontres, ces moments sont le moyen de se dépenser physiquement tout en s'amusant. Une pratique plus accessible pour les personnes en situation de handicap ; les clubs sportifs voire les personnes âgées...mais aussi les écoles, le périscolaire, l'espace jeunes de St Vit, les associations etc. ont besoin de ces structures. En ajoutant un équipement sportif de proximité dans notre village, on favorise la pratique du sport pour tous les jeunes...Le terrain à proximité de quelques habitations nécessite de la part des pratiquants du respect (éviter la musique et les cris etc.).



### Et aussi des incivilités...

Une vitre de l'abribus cassée + la vitre du panneau d'affichage + le rangement à vélos coût pour la commune 1000 € ! Des joueurs ou pas ? des casseurs sûrement ? Il serait dommage d'interdire ce lieu à cause de quelques énergumènes irrespectueux des infrastructures municipales.



### → Propriétaires/locataires : vous devez entretenir les arbres, arbustes, haies dépassant sur la voie publique (ainsi que le ramassage des feuilles etc.)

L'entretien des arbres, arbustes, haies sur la voie publique est de votre ressort y compris le ramassage des feuilles sur le trottoir. En cas de refus de votre part la commune pourra demander des devis à une entreprise privée pour les propriétaires et locataires récalcitrants, ensuite cette entreprise fera la taille, l'élagage et le nettoyage à vos frais. L'arrêté municipal pris par la municipalité impose l'élagage et le nettoyage des trottoirs et si vous ne vous en acquitez pas, vous vous exposez à :

- Une amende, dont le montant peut varier selon la commune ;
- Une éventuelle mise en cause de votre responsabilité en cas d'accident (par exemple, si un passant se blesse à cause de votre négligence : glisse sur des feuilles mortes, chute d'une branche...).



## CLASSE DE MATERNELLE/ÉQUIPEMENT PUBLIC/COUR D'ECOLE

La construction de ce bâtiment passif c'est un ensemble qui est 4 fois moins énergivore que la nouvelle réglementation RE2020. Il n'a pas de chaudière, mais simplement, une centrale de traitement d'air double flux qui va puiser ses calories dans l'air vicié dégagé par les occupants, le soleil et la lumière naturelle. Tout cela grâce à une implantation judicieusement réalisée qui agrandie la cour et optimise l'espace public.

La cour d'école est désimperméabilisée, des îlots de fraîcheur, de la végétalisation et l'infiltration des eaux de pluie de cet espace répond à cet enjeu d'adaptation au changement climatique.

Un bâtiment passif est aussi un lieu confortable hiver comme été, car sa température ne peut être inférieure à 20°C et excéder 25°C. Ce confort d'été et de demi-saison est assuré par des brise-soleils orientables sur chaque fenêtre. Des avancées à l'apparence de haut-vent seront mises en place façade SUD avec une végétalisation naturelle, une légèreté et surtout un ombrage naturel rafraîchissant. Ce végétal sera à feuille caduque afin qu'il n'altère pas la lumière et les rayons du soleil l'hiver.

Ce bâtiment sera composé de deux niveaux (RDC + R+1) relié par un ascenseur :

- Le premier niveau comprenant une salle de motricité, une salle de classe destinée aux maternelles, rangement et toilettes, local technique.
- Le deuxième niveau servira de salles à l'accueil du périscolaire et ultra scolaire, d'équipement public pour un rayonnement sur le bassin de vie de Saint Vit, il comprend aussi en partie le bureau du Directeur et les équipements pour l'ATSEM.

La toiture (en bois scolyté de la région) en 4 pans traditionnelle sera recouverte de tuiles mécaniques nuagée/rouge pour rester dans une certaine uniformité avec les toitures du village et le cahier des charges du PLU. Concernant le volet développement durable, être en bâtiment passif est déjà une performance. Le chauffage solaire désigne l'utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage et le refroidissement des espaces de vie. Il repose sur la conception architecturale du lieu et sur le choix des matériaux. En effet, lorsque la lumière du soleil frappe un bâtiment, ce dernier peut réfléchir, transmettre ou absorber le rayonnement solaire. La chaleur ainsi produite peut être utilisée pour réchauffer l'espace disponible qui récupèrent les rayons du soleil pour les transformer en chaleur (solaire thermique) ou en électricité (solaire photovoltaïque).

Merci aux parents d'élèves et à tous les bénévoles pour "le coup de main" lors du déménagement ce qui a permis à M. le Directeur et son équipe de pouvoir début septembre profiter de cet espace.



Le périscolaire occupera l'ancienne classe de maternelle pour une meilleure relation entre les élèves et les Francas, la 3<sup>ème</sup> classe se verra dotée de toilettes, pour le confort de tous les enfants. L'ancien bureau du directeur est transformé en vestiaire. Des travaux pour le bien-être des enfants.

# Un nouveau système pour améliorer le tri des déchets recyclables par les usagers

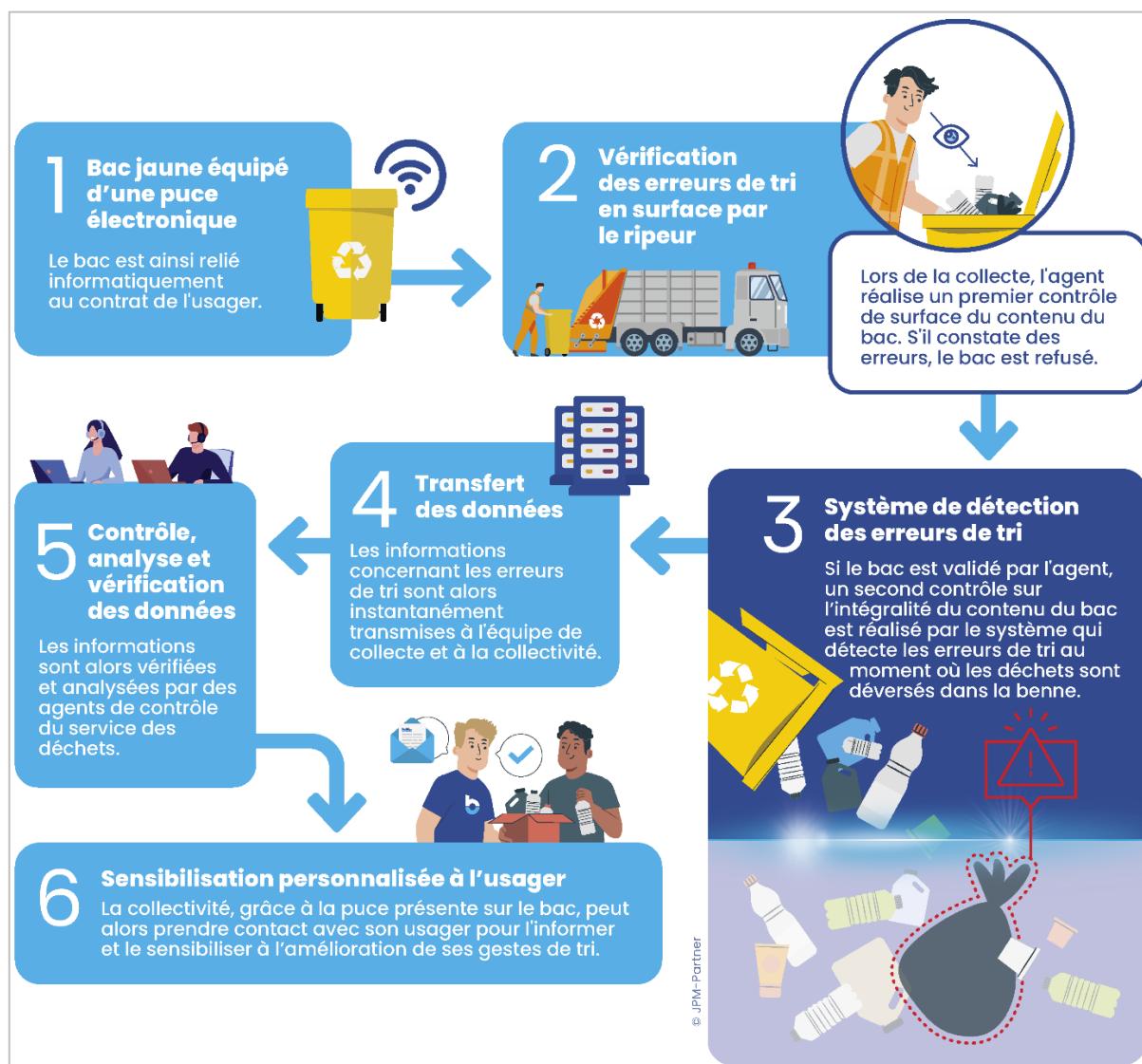
Depuis plus de 12 ans, la mise en place de la redevance incitative a permis de réduire de 42 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (bac gris). Aujourd'hui, un habitant du Grand Besançon produit en moyenne 132 kg de déchets résiduels par an, contre 246 kg pour la moyenne nationale (*chiffres ADEME 2024*). Une réussite qui permet à la collectivité de proposer une redevance annuelle par habitant inférieure de 40 € à la moyenne française.

Toutefois, le tri dans les bacs jaunes connaît d'importantes difficultés : le taux d'erreurs a atteint en 2024 le niveau record de 27 % soit 3500 tonnes de déchets mal triés ! **2 fois sur 3, il s'agit de déchets** (recyclables ou non) **déposés dans des sacs**. Cette erreur trop fréquente doit être corrigée.

Au-delà de la perte de matières recyclables, ces erreurs représentent un surcoût important : 1,1 million d'euros par an, financé par l'ensemble des usagers. Plus préoccupant encore, certains déchets dangereux déposés dans les bacs ont provoqué 5 départs de feu dans les bennes, en moins d'un an, mettant en danger les agents et le matériel.

Pour remédier à cette situation, Grand Besançon Métropole met en place un **Système de Détection des Erreurs (SDE)**. Cette solution innovante, basée sur l'intelligence artificielle, viendra renforcer le système informatique embarqué existant dans les camions de collecte. L'objectif : améliorer la qualité du tri et sensibiliser de façon personnalisée les usagers dont le bac est mal trié.

## Comment cela fonctionne-t-il ?



**Une priorité donc : appliquer rigoureusement les consignes de tri.**

# BAC DE TRI JAUNE LES RECYCLABLES

AVEC OU SANS BOUCHON :)



## EMBALLAGES MÉTALLIQUES

acier / aluminium



## EMBALLAGES EN CARTON

boîtes / cartonnettes  
bâches alimentaires



## EMBALLAGES PLASTIQUES

bouteilles / bidons  
flacons



## PAPIERS

journaux / magazines  
prospectus / catalogues  
cahiers / feuilles  
enveloppes



! Les déchets dangereux (déchets de soin, déchets inflammables, déchets électriques et électroniques...) sont strictement interdits dans le bac jaune.

Pour bien trier tous vos emballages

### 1 BIEN EN VRAC



non

JAMAIS EN SAC

### 2 BIEN SÉPARÉS



non

oui

PAS IMBRIQUÉS

### 3 BIEN VIDÉS



non

oui

INUTILE DE LAVER

# julia's TRUCK

*Des tartines généreusement généreuses...*

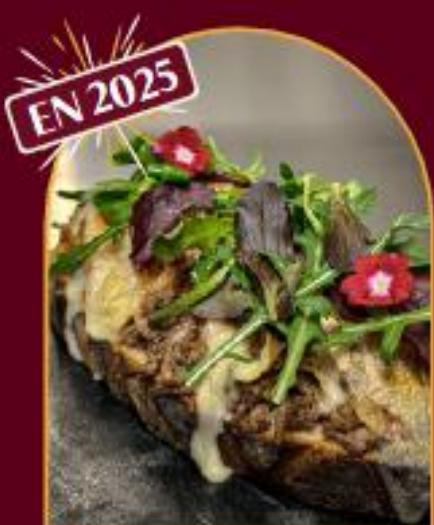
TARTINES - FRITES - GOURMANDISES



DÉBUT DU SERVICE À 19H

FIN DU SERVICE À 21H30

PARKING ÉCOLE - **POUILLEY FRANÇAIS**  
► TOUS LES 3<sup>ÈMES</sup> MERCREDIS DU MOIS (**SOIR**) <



À PARTIR DU :

- ★ MERC. 17 SEPTEMBRE
- ★ MERC. 15 OCTOBRE
- ★ MERC. 19 NOVEMBRE
- ★ MERC. 17 DÉCEMBRE

Retrouvez toutes les recettes du moment et les autres emplacements sur les réseaux sociaux

SUR PLACE OU À EMPORTER  
**PENSEZ À COMMANDER !**

📞 06 20 66 12 15   📩 juliasdtruck@gmail.com   📱 julias\_truck



*Quelques exemples de tartines !*



## INVITATION :

# Convivialité pour la fin d'année 2025 : au choix Maison pour tous ou panier garni (Dimanche 07 décembre)

Afin de bien terminer l'année, vous pouvez choisir soit :



- un panier de produits régionaux
- ou le repas à la Maison pour tous de Pouilley-Français

### ***Avoir 70 ans au cours de l'année 2025***

*(Possibilité de venir avec vos conjoints, voir au moment de l'inscription avec le secrétariat de mairie pour le règlement)*

## Inscription à la Maison pour tous ou au panier garni :

Pour cela il vous appartient de donner votre inscription au secrétariat **au plus tard le lundi 10 novembre 2025**, soit par écrit dans la boîte à lettres (coupon joint) ou par mail avec vos coordonnées (mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr).



## Repas à la Maison pour tous à Pouilley-Français :

Rendez-vous le dimanche 07 décembre 2025 à 12 heures

## Distribution des paniers :

Ces paniers seront à récupérer à la Maison pour tous le dimanche 07 décembre 2025 entre 10h et 10h30

-----*A découper et glisser dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail*-----

Nom(s) ..... Prénom(s) .....

Adresse : .....

### **→Je choisis le repas à la Maison pour tous le dimanche 07 décembre 2025 à 12 heures :**

1 personne  2 personnes

### **→Je choisis de venir chercher un panier garni le 07 décembre 2025 entre 10h/10h30 :**

1 personne  2 personnes

Signature : .....

**Sans réponse écrite de votre part vous ne pourrez pas en profiter !**

# Réunions d'information samedis matin de 10 h à 11 h 30 en mairie les 18 et 25 octobre 2025.



A celles et ceux qui souhaitent s'engager pour la commune aux prochaines élections municipales en mars 2026, je vous propose 2 réunions à titre d'information, les adjoints disponibles, m'accompagneront dans cette démarche, au cours de laquelle vous pourrez demander les principaux renseignements sur le "métier" d'élu.

1.

## • Devenir conseiller municipal s'apprend, devenir maire se prépare !

→ Conditions à respecter pour se présenter aux élections municipales françaises

Pour devenir maire ou conseiller municipal (adjoint etc.), vous devez :

- Avoir **au moins 18 ans** ;
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle ;
- Ne pas être privé de droit électoral.

→ Documents à fournir pour être candidat aux élections municipales d'une commune de moins de 1000 habitants :

Le ministère chargé de l'intérieur édite des **déclarations de candidature à remplir par le candidat tête de liste**. C'est un document au format PDF : Cerfa n° 14998\*02

Il est recommandé de le remplir sur l'ordinateur et non pas de l'imprimer.

Vous devez joindre également :

- Un justificatif d'identité avec photo ;
- Un document justifiant de votre inscription sur liste électorale ou tout autres documents désignant votre qualité d'électeur.

→ Combien de personnes doit-il y avoir sur la liste ?

La pratique du panachage va définitivement disparaître en 2026 : il deviendra impossible de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats se présentant de façon groupée, comme c'était encore le cas jusqu'à présent dans les communes de moins de 1 000 habitants. Les candidats devront se présenter sur des listes, paritaires, avec alternance homme/ femme.

De base il doit y avoir autant de personnes sur votre liste que de postes à pourvoir au Conseil municipal. Cela dépend du nombre d'habitants de votre commune, **pour Pouilley-Français entre 500 et 999 habitants il faudra de 13 à 17 conseillers y compris les adjoints et le maire**.

Très sincèrement.

Yves Maurice, maire

# Appel à candidatures !



Début 2026, le recensement des habitants de notre commune se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Ce recensement est très important pour notre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'État à votre budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants

et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces...

→ Moyens à mettre en œuvre pour la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement :

## 1. Les moyens humains

Le maire désigne un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des 2 agents recenseurs. Il doit suivre, en octobre ou novembre, une journée de formation dispensée par l'Insee.

## 2. Les agents recenseurs

Le maire doit désigner 2 agents recenseurs qui assureront la collecte du recensement auprès des habitants. Les 2 agents recenseurs ne peuvent exercer, dans la commune qui les emploie, des fonctions électives au sens du code électoral.

Le nombre de logements confiés à un agent recenseur doit correspondre à sa disponibilité réelle, notamment au regard de ses éventuelles autres activités professionnelles et de ses contraintes personnelles (pour Pouilly-Français environ 185 logements par recenseur). Les agents recenseurs doivent en particulier être disponibles en soirée et le samedi pour rencontrer les habitants.

## 3. Les moyens matériels

La commune devra mettre en place des moyens matériels pour assurer le bon déroulement de la collecte et le respect de la confidentialité des données collectées.

## 4. La communication

La communication de proximité est essentielle pour la réussite du recensement. La commune utilisera les supports de communication fournis par l'Insee.

## 5. Les moyens financiers

La commune aura à inscrire à son budget 2026 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et, en recettes, la dotation forfaitaire de recensement (DFR). Le montant de celle-ci n'est pas affecté ; la commune en fait l'usage qu'elle juge bon. Il est vraisemblable que la plus importante de ces dépenses concerne la rémunération (ou l'indemnisation) des agents recenseurs.

**6. La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune (ou de l'établissement public de coopération intercommunale).**

Les agents recenseurs sont désignés par arrêté municipal. Cet arrêté est obligatoire.

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités :

Disponibilité : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants de son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses de son secteur à différentes heures de la journée du lundi au samedi. Une partie de la population est accessible en soirée, mais de nombreuses personnes sont aussi joignables en journée (retraités, personnes en horaires décalés, personnes sans emploi...) À qualité égale, un agent recenseur pleinement disponible de mi-janvier à fin février travaillera dans de meilleures conditions qu'un autre qui ne le serait pas.

Votre candidature à transmettre à la commune de Pouilley-Français par mail ou courrier pour fin septembre 2025 :

10, place de la mairie - 25410 Pouilley-Français -Tél : 03 81 87 56 63

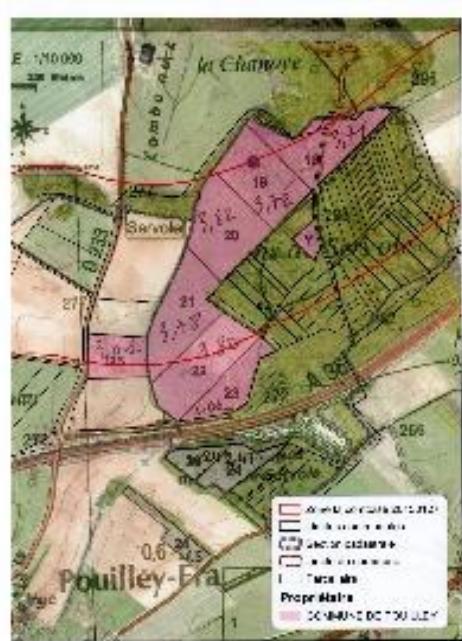
Mail : mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr



**Pouilley-Français recrute des agents recenseurs !**



## Affouage 2025-2026



**Les inscriptions au rôle d'affouage se dérouleront du 15 au 30 septembre 2025 au horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.** Plusieurs parcelles pourront être exploitées en fonctions du nombre d'affouagistes.

Les affouagistes ne souhaitant pas exploiter les bois issus des élargissements de cloisonnements ne s'inscrivent pas au rôle cette année. Afin de pouvoir prendre les décisions quant aux destinations à donner à chaque parcelle, aucun retard

d'inscription ne sera pris en compte.

**Les affouagistes seront avertis pour récupérer les autorisations d'exploiter au plus tard le 16 décembre par affichage en mairie, par le site de la commune et par l'application panneau Pocket.**

**Il est rappelé que les chèques au nom des affouagistes inscrits sur le rôle sont à libeller au nom du trésor public.**



34<sup>ème</sup>  
édition

# Foire Aux Saveurs d'Automne

## POUILLEY-FRANÇAIS

### SAMEDI 4 OCTOBRE

de 9h à 18h

+ DE 140  
EXPOSANTS

+ DE 130  
BÉNÉVOLES

Entrée adulte 2 € - Gratuit jusqu'à 18 ans  
Animations petits et grands  
Fanfare  
De nombreux cadeaux à gagner  
Produits régionaux  
Espace bio  
Village des artisans

Restauration sur place  
Repas sous chapiteau  
Food trucks  
Buvettes  
Gaufres, crêpes  
Jus de pomme pressé sur place



© Shutterstock - FAKA 2020 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

+ D'INFOS : [www.association-foire-aux-saveurs-d-automne.com](http://www.association-foire-aux-saveurs-d-automne.com)

#### MERCI À

- Communes Pouilley-Français, Saint-vit
- Crédit Mutuel
- Éts Rémy • Ennovi • JH Invest • La Belle Époque • Les Saisons
- Maisons Bourgeois • Super U • Tridoo solutions déchets

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

Doubs  
Le Département

b  
Grand  
Besançon  
Métropole

FOIRE AUX SAVEURS  
D'AUTOMNE



## ARRÈTE MUNICIPAL

N° 303-2025

## PLAN DE CIRCULATION – MANIFESTATION « FOIRE AUX SAVEURS D'AUTOMNE »

Le samedi 04 octobre 2025

Vu les articles L. 2211-1 et L. 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du maire ; Considérant qu'il importe de faciliter la circulation des véhicules et la sécurité des usagers, le maire de Pouilly-Français, pour la durée de la manifestation le samedi 04 octobre 2025 de 5 heures au à 20 heures, (l'ouverture au public est prévue de 8h30 à 18 h).

## ARTICLE 1ER :

Pour traverser la commune, deux voies de circulation seront en « Sens unique » :

- Du carrefour RD 673 et RD 233 (rue de la Libération) avec sortie par la rue de la Pommeraie puis en empruntant la rue de la Joliotte pour revenir sur la RD 673 en passant par Dammemarie-Sur-Créte.
- A Villers-Buzon, depuis le carrefour RD 11 et RD 233 vers Pouilly-Français par la rue des Genévriers avec sortie par la rue du Stade en direction du hameau de l'Efang (commune de Corcondray) pour revenir sur la RD 11 à Corcondray, ou sur la RD 13 près de Corcelles-Ferrières et rejoindre la RD 673 par Ferrières-les-Bois, puis Saint-Vit.

Un panneau de signalisation « Sens interdit » sera installé à la hauteur du n°9 de la rue de la Libération.

## ARTICLE 2 :

Les voies, en direction du hameau de Boismurie (rue de Rompré) et de Saint-Vit (chemin des Bormottes) seront barrées à la circulation. Les visiteurs pour cette journée devront obligatoirement se mettre sur les parkings prévus à cet effet aux entrées. A l'entrée de la manifestation, un espace balisé est aménagé et réservé aux personnes à mobilité réduites. Le stationnement sur ces places de parkings, réservées à ces personnes, est interdit le samedi de 8h à 19 h.

4 portes entrées payantes (2€ par personne, gratuit pour les moins de 18 ans) seront installées : Rue de la Libération, Place de la Mairie, Rue de la Joliotte et Rue de Rompré.

## ARTICLE 3 :

Le chemin Jules Gosperrin sera ouvert à la circulation en sens unique pour rejoindre le centre du village.

## ARTICLE 4 :

Des panneaux de signalisation indiquant le sens de circulation et les lieux de stationnement, les déviations seront mises en place sous la responsabilité du président de l'association « Foire aux Saveurs d'automne ».

## ARTICLE 5 :

## ARTICLE 6 :

Seule l'Association Foire aux Saveurs d'Automne décide de l'implantation des affiches, des banderoles, etc... et de la distribution de documents (Flyers) sur le circuit de la foire. Il est donc interdit d'afficher et de distribuer des documents sans l'autorisation de l'association. Toutes manifestations et regroupements non autorisés et pouvant perturber la manifestation sont formellement interdits.

## ARTICLE 7 :

La vitesse sera limitée sur tout le territoire communal à 30km/heure. La circulation est interdite à l'intérieur du périmètre de la manifestation de 8 heures à 18 heures à tout véhicule, à l'exception des exposants et des véhicules de secours ou de toute autre intervention relative à la sécurité des biens et des personnes. Des panneaux signalant la limitation de vitesse seront installés à l'entrée de chaque voie concernée, le présent arrêté affiché sur les panneaux indiquant la limitation de vitesse sous la responsabilité du président de l'association « Foire aux Saveurs d'automne ».

## ARTICLE 8 :

Dans chaque rue, les trottoirs et/ou accotements devront être dégagés pour accueillir les stands d'exposition qui seront disposés de façon à laisser une voie de circulation ayant une largeur d'environ 3 mètres pour l'accès éventuel des véhicules de secours ou de toute autre intervention relative à la sécurité des biens et des personnes.

## ARTICLE 9 :

Tout exposant, qui ne respectera pas les dispositions de l'article 7, sera invité à quitter la manifestation sans aucun dédommagement concernant les frais engagés. L'inscription des exposants est obligatoire et validée par l'association.

## ARTICLE 10 :

Deux postes de secours seront installés, l'un proche de la mairie (ambulance) et le second à proximité de l'église (ADPC).

Le maire, le président de l'association « Foire aux Saveurs d'automne », monsieur le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Saint-Vit-Quingey, monsieur le Lieutenant du SDIS 25 de St Vit sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Une ampliation leur sera transmise, ainsi qu'à Monsieur le Représentant de l'Etat et aux maires des communes limitrophes.

Fait à Pouilly-Français, le 01/04/2025  
Le maire, Yves MAURICE



## CTL 2025 : programme des actions culturelles

**POUILLEY FRANÇAIS Bibliothèque communale**

Adresse 10, place de la Mairie 25410 Pouilley-Français  
Tel 03 81 87 56 63 (mairie)  
Mail mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr

## Renseignements :

<b>Horaires d'ouverture de la bibliothèque :</b>	<b>Mercredi 13h30 – 15h00</b> <b>Vendredi 16h00 – 18h30</b>
--	--

**Responsable élue** Chantal Jeanvoine : 06 77 60 15 02



A la découverte des milieux naturels du Grand Besançon

Exposition par le Service Environnement de Grand Besançon Métropole

A travers la grande diversité de ses milieux naturels, le territoire du Grand Besançon abrite un incroyable patrimoine floristique et faunistique : pelouses sèches, prairies, forêts de pentes, zones humides...

Du 11 octobre au 15 novembre

Tout public – Entrée libre

## L'art de vannerie

---

## Exposition de Maké Legain

La vannerie est un art ancestral auquel petits et grands peuvent s'adonner au gré de leur inspiration. La nature est à même de fournir tous les matériaux nécessaires : saule, ronces, noisetier, jonc, paille et bien d'autres.

Du 11 octobre au 15 novembre

Tout public – Entrée libre

## Miroirs mouvants

Exposition de la photographe Alice Gellner

Et si l'eau cessait d'être reconnaissable ? Dans cette série de photographies abstraites, l'élément liquide se métamorphose : couleurs, reflets, mouvements... Rien ne ressemble plus à de l'eau et pourtant tout en provient. Chaque image invite à perdre ses repères, à plonger dans une matière fluide, mouvante, presque irréelle. Un voyage sensoriel où l'eau devient peinture, vibration, souvenir ou illusion.

Du 11 octobre au 15 novembre

Tout public – Entrée libre

## Balade botanique

---

Avec Marie-Jeanne Galliot

Cette balade vous permettra de prendre le temps d'observer la nature, les plantes autour de nous et se terminera par un diaporama commenté de la flore locale.

Samedi 11 octobre - 14h30

## **Public adulte - Sur inscription**

En cas de pluie, renseignez-vous auprès des bibliothécaires

## **Atelier Tataki Zomé**

La nature nous permet de réaliser de superbes impressions végétales sur tissu avec des plantes fraîchement cueillies en fonction de la saison, de nos balades... Pour ceux qui souhaitent profiter de la nature, nous proposerons la création de tableaux éphémères avec les trésors récupérés de nos balades.

**Vendredi 17 octobre de 16h à 18h**

A partir de 8 ans - Sur inscription 4 personnes par atelier

## **Atelier créatif autour de la nature**

Bâton de pluie, aquarium, mobile...choisissez votre création sur le thème de l'eau.

**Mercredi 22 octobre de 14h à 16h et vendredi 29 octobre de 16h à 18h**

A partir de 6 ans - Sur inscription 4 personnes par atelier

## **L'art de la vannerie**

Atelier animé par Maké Legain et Maryse Meux

Nous vous proposons de réaliser des objets utiles et ludiques : une petite corbeille vide-poche et un distributeur de boule de graisse pour nourrir les oiseaux en hiver.

**Vendredis 24 octobre et 7 novembre de 16h à 18h**

A partir de 8 ans - Sur inscription 4 personnes par atelier

## **Atelier photo**

**Avec la photographe Alice Gellner**

Vous aimez la photo mais ne savez pas vraiment comment utiliser un appareil photo ? Etape par étape, vous apprendrez à mieux comprendre votre appareil et à composer une image. Grâce à des explications simples et des exercices pratiques, vous découvrirez comment prendre des photos nettes, bien cadrées et créatives. A la fin de cette mini-session, vous serez capable de réussir vos propres images avec plaisir et confiance : fini les photos floues ou trop sombres ! Apportez votre appareil photo ou téléphone portable capable de passer en mode manuel.

**Samedi 8 novembre de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30**

A partir de 15 ans - Sur inscription 5 personnes par atelier

## **Rivières...**

**Spectacle par la Compagnie Prune**

Avancez sur la pointe des pieds, bavardages en sourdine, mouvements feutrés... Chut ! Vous allez bientôt pénétrer dans son univers. Elle vous attend. Vous prenez place sur une berge ou sur l'autre. Et bientôt elle va raconter. Bientôt une langue d'eau va sortir de sa bouche, bientôt elle donnera vie à ce bord de rivière et à ceux qui la peuple. « Rivières » ... est une ode au sauvage, à l'indompté. Pour écrire ce spectacle, la compagnie Prune a voyagé d'une région de France à l'autre pour ramener les mots pour dire l'eau et la rivière dans différentes langues venues de Bretagne, du Jura, du Doubs, des Monts du lyonnais, du pays d'Oc, du pays Basque...

**Vendredi 14 novembre 15h30 pour les enfants de l'école.**

**Samedi 15 novembre - 10h30 ouvert au public ...**

A partir de 2 ans – Sur inscription 70 personnes

Maison pour tous



**Venez nombreux !**



## **TARIFS GENERAUX POUR LA COMMUNE A PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025 au 31 DECEMBRE 2026 :**

### **LOCATION DE LA MAISON POUR TOUS A PARTIR DU WEEK-END DU 6 SEPTEMBRE :**

<u>Demande émanant d'habitant :</u>	<u>De Pouilley-Français</u>	<u>De l'extérieur</u>
Vins d'honneur ou apéritif (durée 3 heures), gratuit pour les habitants de Pouilley-Français pour un enterrement.	60.00€	108.00€
Période ETE du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	228.00€	480.00€
Période HIVER du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril (chauffage compris)	336.00€	588.00€
Chauffage en été si besoin	80,00 €	80,00 €
Location de couverts et de vaisselle	72.00€	72.00€
CAUTION (chèque)	1000,00 €	1000,00 €

→La Maison Pour Tous est à louer du samedi matin 9 heures au dimanche soir 18 heures \*  
(Le préau et la cour de l'école ne pourront pas être loués).

\*pour le moment de convivialité après un enterrement et pour les habitants de Pouilley-Français qui en font la demande, sous réserve que la salle soit disponible, c'est gratuit.

\*pour les associations de Pouilley-Français et dans le cadre de leur activité c'est gratuit à charge de gérer les poubelles, le tri et le nettoyage (la salle sera disponible seulement pour des réunions de plus de 10 personnes : économies d'électricité, de chauffage et d'entretien).

### **DEMANDE A FAIRE VALIDER PAR LE SECRETAIRAT DE MAIRIE.**

→Atelier de distillation :

<u>Demande émanant d'habitant :</u>	<u>Pouilley- Français</u>	<u>Extérieur</u>
Par période de 24 heures	50,00 €	70,00 €
Par période de 48 heures	70,00€	100,00 €
CAUTION (chèque)	500,00 €	500,00 €

→Atelier de pasteurisation :

Demande émanant de	Pouilley-Français	Extérieur
Par période de 24 heures	50,00 €	70,00 €
Par période de 48 heures	70,00 €	100,00€
CAUTION (chèque)	500,00 €	500,00 €

→Taxe d'aménagement :

Taux de la taxe d'aménagement	5%
-------------------------------	----

→Cimetière : prix des concessions 2025\* :

A l'exception du jardin du souvenir (gratuit) toutes les concessions (inhumation en pleine terre, columbarium, cavurne) ont une durée de 15 ans renouvelable pour un prix unique de 300 € TTC + 100€ TTC de commande de plaque par personne (uniquement pour le columbarium et la cavurne).

\*Nouveau règlement disponible en Mairie et sur le site internet de la commune.

→Affouage :

La taxe d'affouage sera calculée sur la base de 7,00 € du stère délivré par affouagiste.
--

→Bibliothèque :

Adhésion annuelle par foyer	5,00 €
-----------------------------	--------

→Photocopies :

Prix unitaire	Noir et blanc	Couleur
A4	0,20 €	0,50 €
A3	0,40 €	1,00 €

→Incivilités :

→Montant de 200 € dû par les auteurs de dépôts de déchets ménagères sur la voie ou l'espace public, plus coût du traitement des ordures au tarif en vigueur de GBM.

→Montant de 350 € dû par les auteurs de dépôts surpris à déposer sans autorisation des gravats, matériaux ou tout autre produit correspondant à des déchets inertes, ainsi que des déchets verts, plus coût du traitement des ordures au tarif en vigueur de GBM.  
Enlèvement de gravats, matériaux ou tout autre produit correspondant à des déchets inertes.